QUESTIONNAIRE **en vue de la préparation du 7ème colloque de la compagnie des experts près la Cour d’appel de Reims**

**Les coûts de l’expertise de Justice**

**Le remplir (rayer, entourer ou colorier les réponses) et le renvoyer (même si vous ne pouvez être présent au colloque)**

**par mail à :** [**experts-reims@laposte.net**](mailto:experts-reims@laposte.net)**,**

**ou par voie postale à :**

**Compagnie des Experts Maison de la Vie Associative Boîte aux lettres n° 204/31 - 122 Bis rue du Barbâtre 51100 Reims**



**Votre spécialité d’expertise** :

**Vos expertises relèvent** :

Du Pénal 100% 75% 50% 25% jamais

Du Civil 100% 75% 50% 25% jamais

De l’Administratif 100% 75% 50% 25% jamais

Du Commerce 100% 75% 50% 25% jamais

D’ordre privé 100% 75% 50% 25% jamais

Des Assurances 100% 75% 50% 25% jamais

Autre type d’expertise (précisez) :

**Comment évaluez-vous le montant de vos honoraires** ?

Tarifé Oui Non

Forfait Oui Non

Taux horaire Oui Non si oui, quel taux (HT) ?

Facturez-vous …

votre secrétariat ? Oui Non si oui, montant à la page (HT) ?

vos déplacements ? Oui Non si oui, quel tarif/km ?

l’utilisation de matériel spécifique onéreux ? Oui Non

Si oui, facturation supplémentaire spécifique ? Oui Non

Vous établissez un devis ? Toujours Parfois Jamais

Le montant de la consignation est-il suffisant ? Toujours Parfois Jamais

Si demande de consignation complémentaire, la réponse du magistrat est dans … les 15j. le mois 3mois plus

le versement est dans … les 15j. le mois 3mois plus

Si la consignation n’est pas versée, débutez-vous vos opérations d’expertise ? Oui Non

Si la victime bénéficie de l’aide juridictionnelle, acceptez-vous l’expertise ? Oui Non

Montants extrêmes de rémunération (HT) de vos expertises ? Le plus bas :

Le plus haut :

Montant moyen de rémunération de vos expertises ?

Souhaiteriez-vous disposer d’une grille d’honoraires fixée par la Cour ? Oui Non

**Modalités de paiement** :

Rémunération personnelle Oui Non

Rémunération pour le compte d’une administration Oui Non

Rémunération pour le compte d’une société privée …

inscrite comme personne morale sur la liste CA Oui Non

non inscrite comme personne morale sur la liste CA Oui Non

Les expertises sont en général payées …

dans le mois qui suit le dépôt du rapport Oui Non

dans le trimestre qui suit le dépôt du rapport Oui Non

dans l’année qui suit le dépôt du rapport Oui Non

au delà d’un an après le dépôt du rapport Oui Non

ne sont presque jamais réglées Oui Non

Les délais de rémunération sont difficilement supportables Oui Non

**Rôle des avocats** :

Pas d’influence sur le coût de l’expertise Oui Non

Influence sur le coût indirect (demande de sapiteurs , essais en laboratoire, …) Oui Non

Influence sur le coût indirect en cherchant à rallonger « par tout moyen » expertise et procès Oui Non

Les avocats font-ils des remarques sur le montant des honoraires de l’expert ? Souvent Parfois Jamais Ne sait pas

**Points particuliers que vous souhaiteriez voir éclaircir lors du colloque** :

**OBLIGATOIRE : date :**

**FACULTATIF : Vos coordonnées :**

**Merci de remplir ce questionnaire et de le renvoyer (même si vous ne pouvez être présent au colloque)**

**par mail à :** [**experts-reims@laposte.net**](mailto:experts-reims@laposte.net)**,**

**ou par voie postale à :**

**Compagnie des Experts Maison de la Vie Associative Boîte aux lettres n° 204/31 - 122 Bis rue du Barbâtre 51100 Reims**